

LE DIRECTEUR de la
Division du commerce

Berne, le 23 novembre 1976

N o t e aux membres de la Direction,
aux chefs des services,
aux collaborateurs
de la Division du commerce

700 - So/my
Nouveau Service de la coopération
économique Est-Ouest

A partir du 1er janvier 1977, un nouveau service est créé au sein de la Division du commerce avec la dénomination "Service de la coopération économique Est-Ouest".

Ce service est dirigé par M. Jérôme Lugon, chef de section, qui sera transféré de Genève à Berne pour assumer ses nouvelles fonctions. M. Lugon sera secondé par M. Alain Clerc (à 50%), qui continuera à faire partie également du Service bilatéral des pays à commerce d'état, dirigé par M. L. Roches.

Le nouveau service est subordonné au membre de la Direction responsable des relations économiques avec les pays de l'Europe de l'Est et de la CEE/ONU (M. le ministre Sommaruga) et, pour les questions spécifiques afférant à leurs responsabilités, aux Délégués pour l'OCDE, le GATT et pour la Chine (les ambassadeurs Jacobi, Dunkel et Bettschart respectivement).

Les fonctions du nouveau Service de la coopération économique Est-Ouest sont les suivantes:

A) Objectif général: Suivre, de la manière la plus complète possible, l'évolution des relations économiques Est-Ouest en vue d'une "approche globale" du problème.

B) Tâches spécifiques:

1. Rassembler et étudier régulièrement toutes informations relatives à l'évolution des relations économiques Est-Ouest -

sans négliger les aspects politiques du problème, avec un accent particulier sur les relations entre pays européens (en rapport étroit avec la Division politique I du DPF et en analysant rapports, études et articles y relatifs.)

2. Coordonner la participation de la Suisse à la Commission économique pour l'Europe de l'ONU à Genève, en suivant régulièrement et de manière approfondie l'ensemble des travaux de l'ECE et de ses organes subsidiaires par les contacts qui s'imposent sur le plan interne suisse (administration et milieux privés).
3. Préparer la position suisse dans le Comité du développement du commerce de l'ECE et ses organes subsidiaires (y compris les groupes consultatifs internes), en étroite liaison avec le Service bilatéral des pays à commerce d'état et les autres services compétents de la Division du commerce.
4. Maintenir une étroite liaison avec les services des questions économiques mondiales et de l'OCDE pour contribuer à la préparation de la position suisse des Comités de cette organisation concernant les pays de l'Est.
5. Maintenir une étroite liaison avec le service GATT pour contribuer à la préparation et à la défense de la position suisse quant aux activités de cette Organisation concernant les pays de l'Est.
6. Suivre les activités et conférer les instructions nécessaires à la Délégation suisse auprès des Organisations économiques internationales à Genève pour ce qui est des points ii), iii) et éventuellement iv) ci-dessus, en accord avec les membres responsables de la Direction.
7. Participer aux travaux de réflexion et de préparation de la position suisse au sujet de l'application et de l'appro-

- 3 -

fondissement de la "corbeille économique" de l'Acte final de la CSCE (eu égard notamment aux réunions de Belgrade de 1977) et à ce titre participer au groupe de travail du DPF.

8. Suivre les activités d'"intégration économique socialiste" et les approches des pays ou groupes de pays d'Europe occidentale au COMECON, en dégagant les conséquences possibles pour l'économie suisse.
9. Maintenir des contacts étroits et permanents et coopérer avec le Service bilatéral des pays à commerce d'état et les autres services de la Division du commerce pour tout ce qui a trait aux relations économiques Est-Ouest.

